



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 6 de l'ordre du jour

CX/AFRICA 15/21/6
Novembre 2014

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

Vingt et unième session

Yaoundé, Cameroun, 27 – 30 janvier 2015

PLAN STRATÉGIQUE CCAFRICA 2014/2019

(Élaboré par le Cameroun et le Kenya)

CONTEXT

1. La 20^e session du CCAFRICA est convenu d'établir un groupe de travail électronique (EWG) conduit par le Cameroun et le Kenya, afin d'identifier les principaux objectifs du nouveau plan stratégique et d'élaborer ainsi le projet du Plan stratégique CCAFRICA 2014-2019 a fin qu'il soit examiné plus en détail à sa 21^e session. Le Comité a également noté que la réunion des points de contact coordonné par le Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA/BIRA) pourrait être l'occasion pour les membres de la région de procéder à un examen informel de l'avant-projet du plan stratégique.

2. Le message de lancement a été émis en juin 2014, et cinq pays se sont inscrits pour participer au EWG c'est-à-dire, Madagascar, Benin, Botswana, Nigeria et l'Afrique du Sud. Un projet de plan ci-dessous était établi et diffusé, mais qu'aucun commentaire n'a été reçu.

INTRODUCTION

3. Le Comité FAO/OMS de Coordination pour l'Afrique a été créé lors de la neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC), tenue à Rome en Italie du 06 au 17 Novembre 1972, en vertu de l'article IX (b) du règlement intérieur de la CAC.

4. Depuis sa création, le CCAFRICA s'est employé à mener, selon les besoins de l'heure et dans le cadre de son mandat, des activités qui portent sur la mise à disposition des normes pour les denrées alimentaires africaines ayant une importance dans le commerce international et régional, et sur l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments mis à la disposition des consommateurs grâce à l'utilisation harmonieuse et efficace des normes Codex.

5. A l'heure d'aujourd'hui, le CCAFRICA qui compte quarante huit (48) Etats membres sur les cinquante quatre (54) qui constituent le continent africain, est investi des missions qui lui sont conférées par la Commission du Codex Alimentarius. Parmi ces missions, on peut retenir :

- ✦ l'élaboration des normes régionales,
- ✦ la promotion de l'utilisation des normes Codex,
- ✦ l'identification et la définition des besoins de la région en termes de normes alimentaires et de contrôle des aliments,
- ✦ la promotion des échanges entre les membres sur les réglementations alimentaires,
- ✦ le développement des procédures et des infrastructures de contrôle des denrées alimentaires.

6. Afin de mener à bien ses missions, le CCAFRICA, comme la Commission du Codex Alimentarius, s'appuie sur l'évaluation des risques, la production des avis scientifiques et la démarche consensuelle

7. Les objectifs poursuivis par le CCAFRICA sont ceux poursuivis par la CAC, notamment la sécurité sanitaire des aliments mis en consommation et la loyauté commerciale. Mais aussi il vise l'amélioration de la qualité des aliments, produits dans le continent africain et qui sont proposés au monde entier.

8. La mise en œuvre du plan stratégique 2007-2013 élaboré dans l'optique de faciliter l'accomplissement des missions du CCAFRICA a permis à la communauté du Codex de l'Afrique de réaliser des performances qu'elle n'avait jamais atteintes au sein du Codex, on peut en exemple citer :

- ✦ l'omniprésence de l'Afrique au sein de l'équipe dirigeante du Codex;
- ✦ l'harmonisation des positions des pays africains;
- ✦ la qualité des interventions des délégués africains ;
- ✦ la performance des points de contact et comité nationaux du Codex de l'Afrique.

9. Cependant, ces bons résultats ne doivent pas dissimuler les multiples manquements apparus tout au long de la mise en œuvre de ce plan stratégique. En effet, certaines activités n'ont pas été réalisées et méritent qu'une attention particulière leur soit accordée. On peut notamment citer :

- ✦ la mise en œuvre du processus d'analyse des risques dans le pays;
- ✦ la production des données et avis scientifiques;
- ✦ l'implication effective des autorités politiques et administratives dans les activités du Codex et de la sécurité sanitaire des aliments;
- ✦ l'élaboration des normes régionales pour l'Afrique;
- ✦ l'utilisation effective des normes Codex pour l'amélioration des systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments dans le pays.

10. Le présent plan stratégique a été pensé à l'effet de relever ces défis. Il s'articule sur quatre objectifs déclinés en objectifs spécifiques et activités. Tout comme le plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius, il énonce sa vision stratégique et présente les valeurs fondamentales du CCAFRICA qui épousent d'ailleurs celles de la CAC.

ENONCE DE LA VISION STRATEGIQUE

11. Etre l'organe subsidiaire de la Commission du Codex Alimentarius qui participe effectivement à la réalisation des objectifs du Codex et qui joue un rôle prépondérant dans l'amélioration de la qualité, de la sécurité sanitaire des aliments et de la nutrition humaine en Afrique.

LES VALEURS FONDAMENTALES DU CCAFRICA

12. En réalisant sa vision stratégique, le CCAFRICA suit des valeurs fondamentales de la Commission du Codex Alimentarius qui sont:

- ✦ la collaboration;
- ✦ l'inclusivité;
- ✦ la recherche du consensus ;
- ✦ la transparence.

13. En s'acquittant de ses tâches, le CCAFRICA s'efforce de faire en sorte que les concepts visant à protéger la santé des consommateurs et à assurer les pratiques loyales dans le commerce alimentaire soient appliqués avec constance au cours du processus d'établissement des normes du Codex

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif stratégique 1 : accomplir une participation effective des pays africains aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires.

Objectif 1.1 : développer un fond fiduciaire régional afin de financer les activités du Codex en Afrique.

Activités :

- 1.1.1 Rechercher auprès des bailleurs de fonds et des gouvernements africains le financement des activités du codex et de la sécurité sanitaire des aliments.
- 1.1.2 Mener un plaidoyer auprès de l'Union Africaine afin que le principe de création d'un fond fiduciaire africain soit accepté et mis en œuvre par les Chefs d'Etat africains.

Objectif .1.2 : sensibiliser et encourager les décideurs africains à accorder une plus grande priorité aux activités du Codex et de la sécurité sanitaire des aliments dans la répartition des budgets nationaux.

Activités :

- 1.2.1 Organiser à l'intention des décideurs, les campagnes de sensibilisation et d'information sur l'importance des normes Codex dans la sécurité sanitaire des aliments et l'économie nationale, en impliquant les Représentants de la FAO et de l'OMS et le Coordonnateur du CCAFRICA,
- 1.2.2 Mener un plaidoyer auprès de l'Union Africaine afin que la sécurité sanitaire des aliments et du Codex Alimentarius soient pris en compte à l'ordre du jour des rencontres des chefs d'Etat et/ou des gouvernements africains.

Objectif 1.3 : renforcer les capacités des Points de contact et les comités nationaux du Codex dans les pays membres du CCAFRICA.

Activités :

1.3.1 Maintenir à jour le répertoire des Points de contact et membres des Comités nationaux du Codex Alimentarius dans la région Afrique,

1.3.2 Encourager l'usage du site web CCAFRICA afin de conduire les discussions de groupe entre les délégués pour des questions importantes intéressant l'Afrique.

1.3.3 Le développement de la coopération avec la FAO, l'OMS et les partenaires au développement en vue du renforcement des capacités des Points de Contact et des Comités Nationaux du Codex.

Objectif 1.4 : produire les données scientifiques conformes aux spécifications de l'OMS et de la FAO et utilisables par les organismes d'évaluation des risques de ces organisations.

Activités :

1.4.1 Renforcer les capacités de la recherche en Afrique aux fins de la production des données et avis scientifiques, conformes aux exigences internationales.

1.4.2 Encourager la coopération entre les organismes de recherche en Afrique pour la mise en réseau des chercheurs par secteur.

1.4.3 Inciter les gouvernements africains et les partenaires au développement à allouer des ressources pour la génération des données scientifiques en Afrique.

Objectif stratégique 2 : élaborer des normes alimentaires régionales africaines qui traitent des enjeux actuels et futurs relatifs aux aliments.

Objectif 2.1 : Encourager les gouvernements des pays membres du CCAFRICA à monter et présenter des dossiers techniques en vue de l'élaboration des normes régionales relatives à leurs produits alimentaires.

Activités :

2.1.1 – Développer et vulgariser au niveau régional, une procédure de montage des dossiers techniques relatifs à l'élaboration des normes Codex régionales,

2.1.2 – Développer avec la FAO, un PCT en vue du montage des dossiers techniques relatifs à l'élaboration des normes régionales.

Objectif 2.2 : Générer et collecter les données scientifiques relatives à la production, la transformation, la composition, la conservation, la commercialisation, la qualité et la sécurité sanitaire des aliments ayant un intérêt pour l'Afrique.

2.2.1 Créer une banque de données scientifiques régionale sur la production, la transformation, la composition, la conservation, la commercialisation, la qualité et la sécurité sanitaire des aliments en Afrique,

2.2.2 Orienter et financer la recherche en Afrique vers la production des données scientifiques relatives aux aliments.

Objectif stratégique 3 : assurer la pérennisation des activités du CCAFRICA,

Objectif 3.1 : organiser et encourager les pays africains à avoir une position commune sur tous les travaux du Codex les concernant.

Activités :

3.1.1 Intensifier la concertation entre les délégués africains, en vue de l'harmonisation des positions nationales,

3.1.2 Mettre à contribution le site web CCAFRICA pour améliorer la concertation entre les délégués africains.

Objectif 3.2 : Inviter et aider les pays africains à prendre part à tous les travaux du CCAFRICA.

Activités :

3.2.1 Mettre continuellement à jour le fichier des Points de contact Codex de l'Afrique,

3.2.2 Renforcer les mécanismes de financement de la participation des délégués africains aux activités du CCAFRICA.

Objectif 3.3 : Mettre au point un mécanisme d'évaluation permanente des activités du CCAFRICA en vue de leur amélioration.

Activités :

3.3.1 Développer et mettre en œuvre un processus régional de suivi / évaluation des activités du CCAFRICA en relation avec son plan d'action, conformément aux règles de la FAO et de l'OMS.

Objectif 3.4 : Assurer le développement de la coopération avec les partenaires et mobiliser les décideurs africains pour le financement des activités du CCAFRICA.

3.4.1 Mener un plaidoyer auprès des partenaires et des gouvernements des pays africains pour le financement des activités du CCAFRICA.

Objectif stratégique 4 : Utiliser les normes Codex et textes apparentés pour améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments dans les pays membres du CCAFRICA.

Objectif 4.1 : Assister les pays membres du CCAFRICA à s'approprier les normes Codex et à les mettre en œuvre.

Activités :

4.1.1 Organiser à l'intention des pays membres du CCAFRICA, des séminaires et ateliers de formation des formateurs, sur la maîtrise et l'application des normes Codex,

4.1.2 Promouvoir et développer des programmes d'accompagnement des acteurs de la sécurité sanitaire des aliments, dans les pays membres du CCAFRICA, à la mise en œuvre des normes Codex,

Objectif 4.2 : Encourager et aider les pays membres du CCAFRICA à développer des systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments fondés sur les normes Codex et textes apparentés.

Activités :

4.2.1 Développer et vulgariser un canevas d'élaboration des systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments fondés sur les normes Codex,

4.2.2 Sensibiliser les décideurs africains à la mise en place des systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments fondés sur les normes Codex et textes apparentés,

Objectif 4.3 : Encourager et aider les pays membres du CCAFRICA à harmoniser leurs législations et réglementation alimentaires à la lumière des normes Codex et textes apparentés.

Activités :

4.3.1 Organiser et encourager les pays membres du CCAFRICA à échanger et à se concerter au niveau sous régional en vue d'harmoniser les législations et réglementations alimentaires nationales,

4.3.2 Renforcer les capacités des pays membres du CCAFRICA à la transcription des normes Codex dans les législations et réglementations alimentaires nationales.